

(A)

(N^o 39.)

SENAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1849.

(Voir les N^{os} 1 et 97 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1849, à la somme de un million neuf cent dix-huit mille francs (1,918,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 15 janvier 1849.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERHAEGEN, aîné.*

*Les Secrétaires,
(Signés) A. DU BUS.
L. TROYE.*

(2)

Tableau du Budget des Non-valeurs et des Remboursements.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES ET PERMANENTES.	EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	<i>Non-valeurs.</i>			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière.	310,000 »	»	788,000 »
2	— — — personnelle.	370,000 »	»	
3	— sur le droit de patente.	80,000 »	»	
4	— sur les redevances sur les mines.	18,000 »	»	
5	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité des bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	<i>Remboursements.</i>			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitution de droits perçus abusivement.	29,000 »	1,150,000 »
7		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000 »	
8		Remboursements du péage sur l'Escaut.	800,000 »	
9	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>	Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	
10		Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	40,000 »	
11	Déficit de comptes de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
	Total du Budget des non-valeurs et des remboursements fr.	1,918,000 »	»	1,918,000 »